

Délibérations adoptées lors de la séance du JEUDI 13 OCTOBRE 2016

Le 13 octobre deux mil seize à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Fossé, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Eliane GENUIT, Maire.

Présents : MM. ROSENFELD, LANGE (arrivé au point n°2 de l'ordre du jour), MARCHANDEAU, BIARD et Mmes GENUIT, FOURNIER, PIOFFET, SANDRÉ-SELLIER, GAUDELAS, TERRIER, BOUZY

Absents excusés : MM. de SALABERRY, GASPARINI, DEPONGE

Monsieur Stéphane DEPONGE donne procuration à Madame Joëlle SANDRÉ-SELLIER.

Monsieur Jean-Luc GASPARINI donne procuration à Monsieur Gabriel MARCHANDEAU.

Monsieur Gabriel MARCHANDEAU est nommé secrétaire.

Ordre du jour

<u>N° d'ordre</u>	<u>Objet de la délibération</u>
1	Droit de préemption Urbain.
2	Tableau des effectifs au 1 ^{er} novembre 2016.
3	Renouvellement de la convention d'Aide aux devoirs.
4	Location du complexe Fosséen pour le Téléthon des 3 et 4 décembre 2016.
5	Avenant n°1 contrat de maîtrise d'œuvre restaurant scolaire
	Questions diverses

N°2016-69 - Droits de préemption urbain

Madame le Maire informe les Conseillers municipaux qu'il n'est pas fait usage du droit de préemption urbain pour l'aliénation des immeubles bâtis et non bâtis, cadastrés :

Section	Adresse	Date Demande	Montant Euros
AD 65	6 rue des Acacias	7 septembre 2016	165 000
AE 137 ET 138	La Pièce des Gouffres	13 septembre 2016	4 000
AE 119 et 120	Rue de la Pièce	15 septembre 2016	80 000

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

N°2016-70 - Modification du Tableau des effectifs 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- * De créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps non complet 25/35^{ème} au 4 novembre 2016.
- * De créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps non complet 32/35^{ème} à compter du 28 novembre 2016.
- * De supprimer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet 35/35^{ème}.
- * De créer un poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe à temps complet au 01 novembre 2016.
- * De supprimer un poste d'agent spécialisé de 1^{ère} classe à temps complet au 01 novembre 2016.
- * de dire que les crédits nécessaires à la rémunération du personnel et au paiement des charges sociales sont prévus au Budget principal 2016.
- * de donner pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour signer toute pièce nécessaire à la mise en oeuvre de la présente délibération.

x

N°2016-71 - Renouvellement de la convention d'Aide aux devoirs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter la mise en place d'un service gratuit d'aide aux devoirs pour les enfants du groupe scolaire à compter du 01 novembre 2016.
- d'autoriser Madame le Maire à recourir à un collaborateur occasionnel de service public, autant qu'il sera nécessaire. Ce collaborateur sera bénévole et ne touchera aucune indemnité.
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

N°2016-72 - Location du complexe Fosséen pour le téléthon des 03 et 04 décembre 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accorder à titre exceptionnel une réduction du tarif de location du complexe Fosséen pour le week end du Téléthon 2016 à l'association ADDL sur la base de 20% soit un prix de location du vendredi 14h00 au lundi 09h00 arrondi à 727 euros.
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N°2016-73 - Avenant 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la réfection du restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✖ D'accepter la proposition d'avenant n°1 de l'Atelier Frédéric BRUXELLE situé 26 avenue de Verdun – 41 000 BLOIS, pour la somme de 8 000.00 euros HT soit 9 648.00 euros TTC, relative à la tranche conditionnelle de l'extension et la réhabilitation des locaux du restaurant scolaire. Le marché de maîtrise d'œuvre est donc porté à la somme totale de 24 050.00 euros HT soit 28 860.00 euros TTC.

- ✖ De donner pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour signer l'avenant 1 au contrat de maîtrise d'œuvre ainsi que tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Acte rendu exécutoire :

Reçu en Préfecture le : 20/10/2016

Publié ou notifié le : 20/10/2016

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.